

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 30 juin 2022

Date de convocation : 24 mai 2022	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 12 juillet 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-14**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme A du FACÉ 2020 (3^{ème} tranche, programme ER 2021)**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le TRENTE du mois de JUIN, jeudi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 24 mai 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2020 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2020, le Comité, réuni le 28 février 2020, a voté un montant de travaux de 2 343 750 euros (HT), montant ramené à 2 094 506 euros (HT) par le Comité, le 13 avril 2021.

Le 12 juillet 2021, le Bureau avait affecté une première part du montant de travaux permis par la dotation 2020 du sous-programme A du FACÉ, soit 312 100 euros (HT) à une première tranche composée de seize opérations dans le programme ER 2020.

Par ailleurs, le Comité, réuni le 13 avril 2021, avait prévu que des opérations du programme d'électrification ER 2021 puissent bénéficier des fonds de ce sous-programme A du FACÉ 2020 qui n'auraient pu être affectés dans le programme d'électrification ER 2020, dans la limite de 1 500 000 euros (HT).

Le 14 décembre 2021, le Bureau avait affecté une deuxième part du montant de travaux permis par la dotation 2020 du sous-programme A du FACÉ, soit 232 100 euros (HT) à une deuxième tranche composée de 9 opérations dans le programme ER 2021.

M. le Président propose au Bureau d'affecter une nouvelle part du montant de travaux permis par la dotation 2020 du sous-programme A du FACÉ, soit 567 100 euros (HT) à une troisième tranche composée des 19 opérations suivantes dans le programme ER 2021 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER012-1002	Annezay	Métairie Haute	7 300
ER016-1007	Archiac	Bourg ouest	7 400
ER044-1008	Berneuil	Bel Air	9 300
ER065-1007	Breuil-Magné	Saint-Mur	18 300
ER074-1005	Bussac-Forêt	Bourg ouest	2 100
ER119-1015	Corme-Ecluse	Chez Chaillou	42 300
ER119-1017	Corme-Ecluse	Rue de Chez Douteau	20 700
ER121-1008	La Couarde-sur-Mer	Chemin des Prises	80 300
ER124-1002	Courant	Rue de la Mairie	14 100
ER125-1007	Courcelles	Chemin du Plantis	7 300
ER130-1004	Coux	Le Grand Vignaud	4 600
ER236-1020	Mirambeau	Jory	2 400
ER284-1011	Pont-l'Abbé-d'Arnoult	Rue Chambenoit	4 500
ER286-1000	Les Portes-en-Ré	Rue de la Grande Jetée	180 400
ER303-1008	La Ronde	Rue du Vieux Maille	28 800
ER313-1003	St-Bris-des-Bois	Chez Boutinet	85 100
ER355-1011	Ste-Lheurine	Chez Brosset	8 500
ER425-1023	Semussac	Chemin de la Champagne	38 100
ER457-1010	La Devise	Les Palombres	5 600
Total			567 100



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*